A partir du 1er janvier 2023

tous les emballages et les papiers se trient !

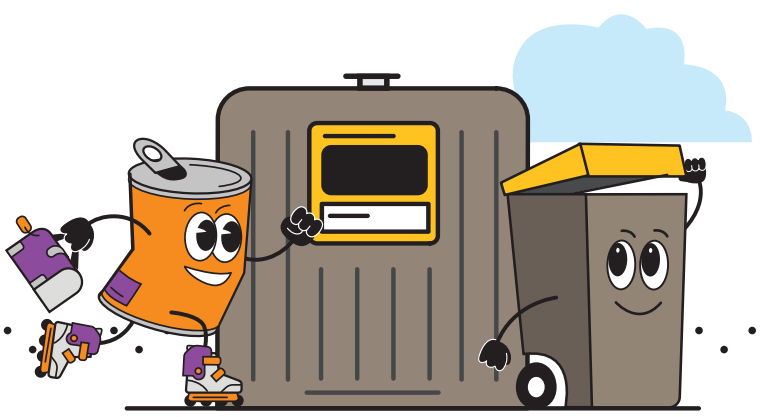

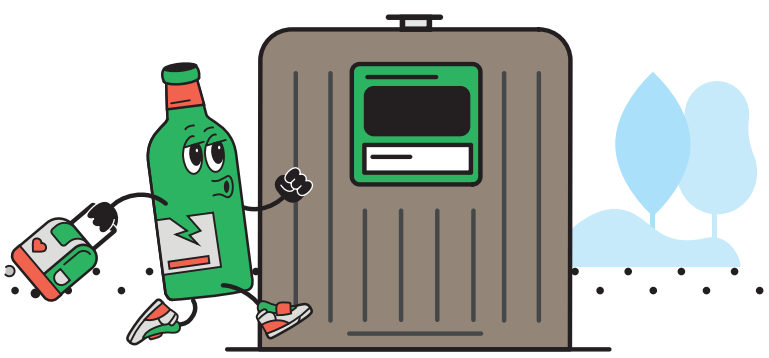

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Tous les emballages (plastique, métal, carton) et les papiers se trient ! **Ils sont à déposer bien vidés,en vrac et non emboîtés dans le bac jaune ou le conteneur de tri.**

Nouveau

Nouveau

LE VERRE

Tous les emballages en verre se trient : bouteilles, flacons, pots et bocaux. **Ils sont à jeter bien vidés dans le conteneur de tri.**

PAS DE DÉPÔT ENTRE 20H ET 8H
POUR LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE

Qu'est-ce qu'un emballage ?

C'est ce qui contient un produit. Il sert à le protéger et à le transporter.

Un doute, une question ?

Contactez la Direction Déchets au 02 54 58 57 57

agglopolys.fr - AgglomérationBlois

Agissons plus malin
trions plus jetons moins !

Toutes les informations sur votre collecte

agglopolys.fr

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois